

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 5 (1977)

DOI: 10.11588/fr.1977.0.49020

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Ist schon die Ausgabe eines rein biographischen Wörterbuches ein Unterfangen, das kaum jemals uneingeschränkte Zustimmung erwarten kann, so gilt dies noch mehr für ein Nachschlagewerk, das durch die Kombination von biographischen Artikeln und Sachwörtern einen umfassenden Bereich auf begrenztem Raum erschließen möchte. Gleichwohl ist es dem Verf. gelungen, die inhaltlich-thematischen Akzente recht gleichmäßig auf den sozialen, politischen und literarischen Bereich zu verteilen. Warum ein Teil der Sachwörter unter den bekannteren französischen Termini (z. B. *Allocations familiales*), ein anderer Teil aber unter englischen Bezeichnungen (z. B. decree of 3 January 1946 für den Wirtschaftsplan) verzeichnet ist, hätte Verf. vielleicht eingangs begründen können. Dem vom Verf. angelegten quantitativen Maßstab wird man im allgemeinen zustimmen können. Soweit man die Gewichtung einer historischen Persönlichkeit oder eines historischen Sachverhalts auch durch die Zeilenzahl des entsprechenden Artikels zum Ausdruck bringen kann, dürfte dies in den meisten Fällen gelungen sein. Somit liegt ein bedingt brauchbares Nachschlagewerk vor, das leider, zumindest im Bereich der Zeitgeschichte, wichtige Aspekte nicht angemessen berücksichtigt. Wer deshalb nach ähnlich angelegten und ebenso handlichen, aber außerhalb des angelsächsischen Raumes leichter zugänglichen Nachschlagewerken sucht, wird wohl auf den *Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire* von Bernardine MELCHIOR BONNET (Paris 1965, 320 p.) und den *Dictionnaire de la III<sup>e</sup> République* von Pierre PIERRARD (Paris 1968, 256 p.) zurückgreifen. Für den Zeitraum ab 1940 liegt ein entsprechendes Nachschlagewerk in französischer Sprache offenbar noch nicht vor, während das Wörterbuch von Cooke die Entwicklung Frankreichs bis zum Jahr 1962 umschließt.

Reinhard SCHIFFERS, Mannheim

Arnulf MOSER, Gleichheitsgedanke und bürgerliche Emanzipation von Minderheiten in den Anfängen der Französischen Revolution (1878-1791), Göppingen 1973 (Kümmerle), 231 p. (Göppinger Akademische Beiträge, Nr. 66).

La décision prise par la Constituante d'accorder, dans l'enthousiasme fondateur des temps nouveaux, la liberté civile et l'égalité juridique à tous les habitants de la France a depuis longtemps retenu l'attention des historiens et les études ne manquent pas qui traitent de l'abolition des derniers restes du servage, de l'émancipation des protestants ou de celle des juifs.<sup>1</sup>

L'originalité de la démarche d'A. Moser vient de ce que, au lieu d'envisager ces problèmes séparément, il s'efforce d'étudier globalement la question de l'émancipation civile des »minorités« en France sous la Constituante. Sous ce même vocable, l'auteur rassemble tous les »sous-privilégiés« de la France de 1789, c'est-à-dire ceux qui jusqu'alors ne disposaient ni de la liberté personnelle,

<sup>1</sup> Cf à cet égard le tout récent recueil publié sous la direction de B. BLUMENKRANZ et A. SOBOUL: *Les Juifs et la Révolution française, Problème et aspirations*. Toulouse, Privat, Coll. »Franco-Judaïca«, 1976, 231 p.

ni de la liberté religieuse, ni du droit de s'établir librement dans la royaume ou d'exercer librement leurs activités. Un tel rapprochement peut paraître à première vue surprenant, car il met sur le même pied des groupes aussi différents que les protestants ou les serfs, les juifs ou les comédiens, les esclaves ou les hommes de couleur libres —, et ceci bien que les diversités de statut ou d'importance numérique l'emportent nettement sur la parenté négative résultant d'une même situation d'infériorité juridique.

Ce qui pourtant légitime ce rapprochement, c'est d'abord que ces minorités eurent en réalité les mêmes avocats auprès de la Constituante; car qu'il s'agisse des unes ou des autres, ce sont toujours les mêmes hommes que l'on voit intervenir en leur faveur; peu nombreux mais actifs, solidaires, convaincus et éloquents, ces quelques juristes, ecclésiastiques ou nobles libéraux parmi lesquels se détachent les figures de l'abbé Grégoire,<sup>2</sup> de Roederer, de Brissot ou de Robespierre, voyaient dans l'émancipation des différentes minorités les aspects différents d'une entreprise unique. La majorité d'entre eux n'avaient d'ailleurs pas attendu la Révolution pour agir et répandre leurs idées, mais avaient déjà participé aux travaux de la commission Malesherbes sur les juifs en 1788, à ceux de la «Société des Amis des Noirs» ou au concours organisé par l'Académie de Metz en 1787 sur le thème: «Est-il des moyens de rendre les juifs plus utiles et plus heureux en France?».

Le rapprochement opéré par A. Moser met également en lumière un autre aspect de la réalité sur lequel on n'a pas suffisamment insisté: le contraste entre le caractère universel de la liberté proclamée par la Constituante au plan des principes, et la portée limitée des résultats pratiques obtenus par les «minorités»: le décret concernant les juifs fut proclamé dans les tous derniers jours seulement de l'assemblée (pour rester lettre morte) et rien dans les faits ne fut changé à la situation coloniale reposant sur l'esclavage. Trois raisons principalement expliquent ce contraste surprenant. La première tient à l'isolement des promoteurs d'une émancipation complète: non seulement ils ne rencontraient, malgré leur intense effort de propagande, presque aucun écho dans l'opinion publique, mais de plus ils se heurtaient à des adversaires résolus et bien organisés qui, dans deux cas au moins, réussirent à l'emporter: le «lobby colonial» d'une part qui, non content d'obtenir de la Constituante une large autonomie interne des colonies au profit exclusif des planteurs blancs, fit également reconnaître officiellement l'esclavage et réussit même à faire rapporter un décret, pourtant timide, qui accordait la liberté et l'égalité civiles aux seuls noirs dont les parents étaient déjà libres; les députés alsaciens ensuite, qui, soutenus par l'antisémitisme unanime de leurs électeurs, s'opposèrent efficacement à ce que l'émancipation des juifs devienne effective. La seconde raison tient à l'incapacité de certaines de ces minorités, marginales et méprisées, de se faire entendre directement, voire à leurs réticences devant une émancipation qui remettait en cause certaines de leurs formes même d'existence: le cas est patent pour les

<sup>2</sup> L'abbé Grégoire était curé d'Emberménil en Lorraine et non d'Ermenonville, comme l'écrit A. Moser par mégarde, page 43.

juifs d'Alsace à qui l'on demandait, en contrepartie d'une hypothétique liberté civile, de renoncer à vivre groupés en communautés séparées et s'administrant elles-mêmes. Mais la raison déterminante vient de ce que dans l'esprit des constituants, la liberté et l'égalité proclamées devaient avant tout s'appliquer à eux-mêmes, pour faciliter leur désir de pouvoir et d'ascension; l'objectif poursuivi, ce n'était ni l'intégration des minorités ni moins encore la réalisation d'une société égalitaire, mais l'édification, sur les ruines de la société d'ordres, d'une société nouvelle, reposant sur la richesse, les talents et le mérite (à preuve, immédiatement après la Déclaration des droits, l'instauration d'un cens électoral et la distinction entre citoyens actifs et citoyens passifs).

Si les échecs furent ainsi nombreux, ils ne furent cependant pas généralisés. Deux «minorités» en particulier obtinrent une émancipation rapide et complète: les serfs et les protestants. Mais A. Moser fait remarquer avec justesse que si cette émancipation fut si facile, c'est que peu d'obstacles s'y opposaient encore et que l'opinion publique se trouvait déjà en avance sur l'état de la législation: les campagnes des philosophes en faveur de la tolérance, l'abolition du servage sur les domaines royaux en 1779, l'engagement de Voltaire en faveur des mainmortables du chapitre de Saint-Claude, l'arrêt des persécutions anti-protestantes et surtout l'édit de tolérance de 1787 avaient déjà fait l'essentiel et il ne restait plus à la Constituante qu'à mener à son terme une évolution depuis longtemps engagée.

Tels sont les principaux apports d'une étude qui, sans offrir d'éléments vraiment nouveaux, permet cependant de mieux situer, grâce à la perspective globale qu'elle adopte, les problèmes posés par l'émancipation des minorités au début de la Révolution. Mais la contrepartie de cette perspective globale, c'est qu'elle concentre l'attention autour du débat suscité dans l'opinion publique (largement parisienne) et plus précisément à l'Assemblée, par l'émancipation des minorités, aux dépens d'une observation «sur le terrain», cherchant à voir comment la situation se présentait localement, dans le concret de la diversité, et comment elle a évolué (toutes les informations concernant cet aspect de la question reposent sur des sources de seconde main et se contentent de faire la synthèse de faits acquis). Un tel choix au reste n'est pas, a priori, injustifiable, mais A. Moser n'en a pas tiré à notre avis tout le parti souhaitable et on nous permettra en particulier de regretter la manière trop traditionnelle et descriptive dont il traite son abondante documentation: face à un corpus d'écrits relativement homogène (car émanant d'un même milieu culturel, dans un bref espace de temps et centré autour des mêmes thèmes), il est aujourd'hui impossible de se contenter de décrire et d'énumérer, sans faire appel, si peu que ce soit, aux méthodes d'analyse des textes élaborées par la linguistique ou l'histoire des mentalités. Car derrière le conflit politique, c'est aussi le heurt de systèmes de pensée que l'on retrouve, et il eut été indispensable de le situer au niveau de vocabulaire, de la syntaxe et de l'argumentation, de même qu'il eut fallu s'attarder davantage à la présentation sociologique et culturelle des divers milieux en présence.

Etienne FRANÇOIS, Nancy